

## **AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière de la susdite Ville, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Warwick le 9 mars 2026 à 19 heures, au lieu ordinaire des sessions, soit à l'hôtel de ville situé au 8, rue de l'Hôtel-de-Ville à Warwick.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**1. Demande de madame Marie-Carle Blanchette et monsieur Michael Verville (2026/03) :**

Demande de madame Marie-Carle Blanchette et monsieur Michael Verville, concernant l'immeuble situé au 9-9B, rue Saint-Joseph, sur le lot 4 906 337 et ayant pour objet, si la demande est accordée, de permettre la construction d'un quatrième logement dans un bâtiment multifamilial existant avec une superficie de lot de 531,2 mètres carrés et une largeur de lot de 14,63 mètres contrairement aux 875 mètres carrés et 25 mètres respectivement prescrits au tableau 3 de l'article 4.3.3 du Règlement de lotissement numéro 271-2019.

De plus, la demande consiste à permettre 4 cases de stationnements contrairement aux 6 prescrits par l'article 9.1.2 m) du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande soit à la séance du conseil du 9 mars 2026 ou soit par courriel [directiongenerale@villedewarwick.quebec](mailto:directiongenerale@villedewarwick.quebec), et ce, avant le 9 mars 2026.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de février 2026.



---

Karine Larose,  
Greffière